



CIRCUIT RÉGIONAL DRESSAGE GRAND EST

CHARTRE ORGANISATEURS 2026

Bien-Être Animal

(Extraits du « Code_of_Conduct_Welfare_Horse_1Jan2013 » de la FEI adaptés au CRE GE)

Le CRE Grand Est exige de toutes les personnes licenciées dans le Grand Est et impliquées dans le sport équestre qu'elles reconnaissent et d'acceptent qu'à tout moment, **le bien-être des équidés est primordial et ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales.**

Présentation

Le règlement du Circuit Régional de Dressage Grand Est se réfère aux règlements généraux et spécifique de la FFE. Pour rappel, un Officiel de dressage ne peut pas juger plus de 40 couples par jour.

Les exigences pour l'organisation sont celles du cahier des charges suivant. Selon les particularités de chaque site, celles-ci pourront être adaptées en collaboration avec la commission Dressage du Grand Est. A défaut du respect de la présente charte, l'aide financière accordée à l'organisateur sera réduite en fonction des manquements (voir le document « Evaluation » en annexe), avec un maximum de 50 %.

La commission Dressage missionne pour chaque étape, outre le/la président.e de ladite commission, un référent qui est le garant du respect de la charte et qui peut être un conseiller technique auprès de l'organisateur (choix du jury, programme, planification des horaires, remises de prix, etc).

Infrastructures

Piste d'échauffement

- Sécurisée et adaptée afin d'assurer l'intégrité physique des chevaux, notamment en ce qui concerne la qualité des sols.
- 1 piste d'échauffement par piste de compétition (60X20 minimum), dans la mesure du possible.

Piste de compétition

- Taille : 60 x 20 mètres.
- Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible et distincte de celles des autres pistes et un micro.
- Agrément : fleurs, arbustes...

Secrétariat – bureau des calculs

- 1 local spécifique (chauffé, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes).
- 1 tableau d'affichage de taille suffisante (horaires, règlements, chevaux au contrôle, résultats...), ordonné et clair.

Aide aux organisateurs

La commission Dressage soutient les organisateurs du Circuit Régional en prenant à sa charge une partie des frais de jury. Cette aide est subordonnée au strict respect de la charte, matérialisé par le document intitulé « Grille d'évaluation » (cf en annexe). L'aide varie selon le type de concours et **peut ne pas être attribuée ou être réduite en cas de manquement aux obligations de la charte, et cela en fonction de la gravité des manquements.**

- Concours sur deux jours comportant moins de 80 partants : frais de jury, sur justificatifs, avec un maximum de 500 €
- Concours sur deux jours comportant 81 à 149 partants : frais de jury, sur justificatifs, avec un maximum de 1000 €

- Concours sur trois jours comportant 150 à 299 partants ; frais de jury, sur justificatifs, avec un maximum de 1500 €
- Concours sur trois jours comportant plus de 300 partants : frais de jury, sur justificatifs, avec un maximum de 2000 €

A ces aides peuvent s'ajouter les aides suivantes :

- Concours comportant des épreuves SHF Cycles libres : frais du juge SHF avec un plafond de 150 €.
- Concours comportant des épreuves SHF Cycles libres et Classiques : frais des deux juges SHF avec un plafond de 300 €.
- Organisateur du Grand National : compensation financière forfaitaire supplémentaire d'un montant de 1000 € minimum pour faire face aux frais de jury importants compte-tenu de la nomination de 7 juges imposés par la FFE.

Gestion du jury

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier octroyé par le CRE, les organisateurs sont tenus de respecter la démarche suivante :

- Choix du jury en concertation avec la commission Dressage (le/la Président.e ou le référent désigné),
- Validation des horaires cavaliers et de la grille du jury par la commission AVANT publication,
- Respect de l'obligation de prévoir au moins un juge extérieur, et si possible deux, sur les épreuves supports du CiRGE. Inversement, obligation de prévoir aussi au moins un juge licencié dans le CREGE.

Les repas pour l'ensemble du jury, tous les jours de concours mais aussi la veille du 1^{er} jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur. Dans la mesure du possible, prévoir à midi un repas chaud, convivial (réunissant tout ou partie du jury), et dans des conditions matérielles confortables. Le soir, un repas amélioré doit être proposé.

Secrétaires et navettes

En nombre suffisant :

- 1 secrétaire par juge et par épreuve (expérimenté.e pour les épreuves Amateur 1 et supérieures),
- 1 navette sur toute la durée du concours : ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs, puis du tableau des résultats du bureau des calculs au juge en C pour signature avant annonce ou affichage.

Rappel : les résultats donnés via les applications numériques n'ont qu'une valeur provisoire et officieuse. Seuls les résultats signés par le président de l'épreuve et affichés font foi.

Autre

Des box (en dur ou démontables) doivent être prévus sur le lieu du concours pour **tous les cavaliers qui en feraient la demande**. Les tarifs doivent figurer sur l'avant programme. Remboursement intégral des box en cas d'annulation des engagements avant la clôture ou avant la date limite fixée par l'organisateur si elle est antérieure à la clôture.

Toilettes propres obligatoires sur le site.

Point de restauration pour les cavaliers : si possible, un lieu abrité des intempéries, avec des places assises. Offre variée (repas froids, chauds, végétariens) fortement souhaitée.

Accès au concours et circulation sur le site

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

La circulation des équidés ne doit pas se faire à proximité immédiate des pistes pendant les épreuves. L'environnement de la piste ne doit pas être modifié après le début des épreuves.

Les pistes (échauffement et présentation) doivent être ouvertes pour familiarisation la veille du concours à partir de 16 h minimum et jusqu'à 20 h au moins. Dans la mesure du possible, l'accès aux pistes doit être possible au moins 30 min après la fin des épreuves.

Communication

Les horaires des cavaliers et des remises de prix doivent obligatoirement figurer soit sur FFE Compet (lien), soit sur tout autre moyen de communication identifié (réseaux sociaux, site du club, etc). La publication doit se faire au minimum 48 h avant le début du concours.

Une musique d'ambiance est souhaitée pendant toute la durée du concours.

Pour chaque étape, la plus large publicité doit être faite et cela dès le mois de janvier. Tous les canaux doivent être utilisés (médias régionaux, réseaux sociaux, newsletter, etc.). **L'organisateur est responsable de la communication.** Il doit transmettre à la Commission, deux mois avant le début du concours, toutes les informations utiles afin que le CRE puisse les relayer via la page Facebook ou via le Groupe Dressage Grand Est. Il est souhaitable également de transmettre les informations aux CRE voisins et d'encourager les partenariats avec eux. L'organisateur a l'obligation de prendre des photos du podium des remises de prix du CIRGE et de les transmettre, **légendées**, au CRE au plus tard le lendemain du concours (contact@cregrandest.fr).

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site (y compris sur les pistes d'entraînement). Il est souhaitable de prévoir une horloge sur la piste de détente.

Un speaker est possible pour l'annonce des résultats au fur et à mesure.

Le juge en C doit avoir un micro, même en cas de présence d'un speaker.

L'organisateur **devra transmettre**, si possible le soir même de la fin du concours, et au maximum le lendemain de la fin du concours, les résultats de l'étape Circuit Régional dans les 4 catégories. Ceci impérativement par e-mail aux deux adresses suivantes :

contact@cregrandest.fr / c.bonnefond@wanadoo.fr

Montant des engagements et dotation

Les épreuves supports du CIRGE sont obligatoirement dotées. Les engagements – au minimum dans les épreuves supports - doivent représenter 1/10^e du montant des dotations et ne doivent pas dépasser :

- Amateur 3, 2 : 30 euros (montant conseillé 25 euros)
- Amateur 1 & Elite : 40 euros (montant conseillé 35 euros)

Épreuves obligatoires

Le programme du concours est à concevoir par l'organisateur, qui le soumet pour validation au président du jury et à la Commission de Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est (le/la présidente ou le référent désigné).

Les épreuves support (non préparatoires) du Circuit Régional de Dressage du Grand Est sont :

- Amateur Élite Grand Prix (sauf exception)
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 3 Grand Prix

En outre, dans le cadre de la politique de développement de la discipline, en marge des épreuves support du CIR, et en partenariat avec la commission, la programmation des épreuves suivantes est conseillée :

- Epreuves SHF
- Epreuves As Jeunes 3
- Epreuves Poney Elite, As Poney 1 et As Poney Elite prépa (concours SIF)
- Epreuves MCI jumelées avec épreuves FFE.
- Epreuves libres en musique.

Horaires des épreuves

Afin de favoriser la participation des concurrents les plus jeunes, il est fortement recommandé que les épreuves support du Circuit Régional soient programmées le dimanche matin, et en cas d'impossibilité absolue, avant 16 heures le dimanche.

Remise des prix des épreuves du Circuit Régional du Grand Est

1) Lors des étapes

Pour chaque étape, outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Circuit Régional Dressage Grand Est, ne concernant que les cavaliers du Grand Est doit être effectuée. Le/la président.e de la commission Dressage ou son/sa représentant.e doivent être présents ainsi qu'au moins un juge extérieur au CREGE. Les récompenses sont distribuées en fonction du nombre d'engagés selon la grille indiquée à l'article 6 du Règlement.

2) Pour la finale

En ce qui concerne la finale, **2 remises des prix par niveaux sont effectuées :**

- Celle de l'épreuve pour tous les cavaliers Grand Est ou non (Organisateur, 1 cavalier sur 3 récompensé)
- Celle du classement définitif pour les cavaliers du Grand Est uniquement (CRE, selon règlement)

La remise des prix de la finale du CIRGE s'effectue à cheval pour les 3 premiers, dans le respect du règlement général de la FFE, à pied pour les 5 suivants. Un tour d'honneur avec musique doit être prévu. Aucune épreuve ne doit se tenir pendant la remise des prix du CIRGE. Idéalement, la remise des prix doit avoir lieu lors de la pause de midi, et en tout état de cause avant 16h.